

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019**

FB/LN/LC n° 2019/08

Objet de la délibération :**OBJET****Condition de vente d'un bien
immobilier appartenant au
domaine privé de la commune
Parcelle AE 101
10 Place du Change à Epernon**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**Présents : **21**Pouvoirs : **04**Votants : **25**Date de convocation :
24/09/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 30 septembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME.

Etaient présents

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

BELHOMME François, DAVID Guy, MATHIAU Jacques, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, METRAL-CHARVET Denis.

Absents Excusés :

BONVIN Béatrice, Pouvoir à Cl. BROUSSEAU - BOMMER Danièle, Pouvoir à M. GAUTIER - VAN CAPPEL Nathalie, Pouvoir à B. ETAMPE - LARCHER Annick, Pouvoir à Ch. BREVIER.

Absents : QUAGLIARELLA Lydie, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud.Secrétaire de séance : F. BLANCHARD

Le Conseil municipal,

VU les articles L2241-1 et suivants du Code de Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;**CONSIDERANT** que ce bien immobilier appartient au domaine privé de la Commune ;**CONSIDERANT** que le domaine privé communal étant soumis à un régime de droit privé, les biens qui le constituent sont aliénables et prescriptibles ;**CONSIDERANT** que le Conseil Municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat ;**CONSIDERANT** la délibération du 08 avril 2019 portant actualisation de la valeur du terrain susvisé,**CONSIDERANT** l'estimation de France Domaine en date du 20/09/2019 du bien communal situé 10 place du Change à Epernon, cadastré section AE n° 101, surface de terrain de 238 m², surface de plancher de 109 m², valeur estimée à 213 000 € H.T.

Sur l'exposé présenté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

VOTANTS : 25	POUR : 20	ABSTENTION(S) : 4 B. ESTAMPE N. VAN CAPPEL (Pouvoir B. ESTAMPE) R. HAMARD D. METRAL-CHARVET	CONTRE : 1 I. MARCHAND
---------------------	------------------	---	----------------------------------

- **APPROUVE** la mise aux enchères via le site WEBENCHERESIMMO du bien sis 10 Place du Change, cadastré section AE n° 101, d'une surface de terrain de 238 m² et d'une surface plancher de 109 m². Le seuil de mise à prix étant fixé à 213 000 € H.T.,- **APPROUVE** l'information donnée au public de la mise en vente de ce patrimoine par un affichage sur site ainsi qu'une communication diffusée sur le site internet de la commune, chez le notaire et sur les deux panneaux électroniques de la commune,



2019-224

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire (étude de Maître Cécile Languedoc à Epernon), après délibération portant cession, dans les conditions de droit commun.

Fait et Délibéré à Epernon, le 30 septembre 2019
Le Maire,



F. BELHOMME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20190930-D2019_09b_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2019

Publication : 03/10/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.